COMMUNE DE
Vendenheim

Commune de
**LAMPERTHEIM**

Commune de Mundolsheim

REICHSTETT

**ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DES COMMERCES**

**LES DIMANCHES 29 NOVEMBRE, 06, 13 et 20 DECEMBRE 2026**

**149/2026**

Les Maires des Communes de Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett et Vendenheim,

VU le Code Local des Professions et notamment son article 105b 2 ème alinéa,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1938 portant statut sur le repos dominical dans le département du Bas-Rhin,

VU l'article L 3134-4 du Code du Travail .

CONSIDERANT que les besoins des consommateurs durant la période de l'Avent engendrent une fréquentation accrue des commerces pendant cette période ;

Arrête :

Article 1er — Les commerces de détail situés sur le territoire des communes de Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett et Vendenheim sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire les dimanches :

- **29 novembre 2026 de 13 h 00 à 19 h00**
- **06 décembre 2026 de 13 h 00 à 19 h 00**
- **13 décembre 2026 de 10 h 00 à 19 h 00**
- **20 décembre 2026 de 10 h 00 à 19 h 00**

Article 2 Les magasins de vente au détail alimentaire sont autorisés à employer du personnel les dimanches susmentionnés, 1 h 30 avant l'ouverture au public, afin de permettre l'approvisionnement de rayons en produits frais et périssables.

Article 3 Le présent arrêté ne porte pas modification des dispositions légales et conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

Article 4 — Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces les dimanches **29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2026** devront être affichés sur les lieux de travail et transmis à l'Inspection du Travail.

Article 5 - Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi et notamment à l'article 146a du Code Local des Professions.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié conformément aux usages locaux.

Article 7 - Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- Préfecture de Strasbourg
- Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- Gendarmerie de Mundolsheim
- Département du Travail et de l'Emploi — STRASBOURG
- Groupement Commercial du Bas-Rhin — SCHILTIGHEIM
- Mairies de Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett

Vendenheim, le 02 octobre 2026

Le Maire de Vendenheim,

MAIRIE DE VENDENHEIM ★ BAS-RHIN ★

La Maire de Lampertheim,

MAIRIE DE LAMPERTHEIM (Bas-Rhin)

La Maire de Mundolsheim

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM ★ BAS-RHIN ★

Béatrice BULOU
Maire de Mundolsheim

Le Maire de Reichstett,

MAIRIE DE REICHSTETT (Bas-Rhin)

LE MAIRE
Georges SCHULER